

Date rédaction	25/06/2018	Lieu	Ports de LA HAGUE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	16/05/2018		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
	Membres du conseil portuaire				
M. Jean Morin	Président			x	
Représentants du concessionnaire du port d'Omonville-la-Rogue					
M. Laurent Lefrançois	Titulaire			x	
M. Albert Gosselin	Titulaire			x	
M. Patrick Jourdain	Suppléant				x
Représentants du conseil municipal d'Omonville-la-Rogue (port d'Omonville-la-Rogue)					
M. Eric Voisin	Titulaire			x	
M. Fernand Alexandre	Suppléante				
Représentants du conseil municipal de Saint-Germain-des-Vaux (port Racine)					
M. Antoine Lupo	Titulaire				x
Mme Christine Chibas-Letullier	Suppléante				x
Représentants du conseil municipal d'Auderville (port de Goury)					
M. Nicolas Lemaréchal	Titulaire			x	
M. Renald Bellin	Suppléant				x
Représentantes personnel concessionnaire					
Mme Aline Lecesne	Titulaire				
Mme Delphine Pierre	Suppléante			x	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M Yves Ruau	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Guy Mauger	Titulaire				x
M. Sébatien Cauchon	Titulaire				x
M. Cédric Delacour	Suppléant			x	
M. Baptiste André	Suppléant			x	
Représentants de l'activité plaisance					
Port d'Omonville-la-Rogue					
M. Michel Lebatchey	Titulaire				
M. Martial Maignan	Titulaire			x	
M. Gilbert Rebillard	Titulaire			x	
M. Robert Néel	Suppléant			x	
M. Pierre Voisin	Suppléant			x	
Port Racine					
M. Jacques Audoire	Titulaire				x
M. Philippe Sanson	Suppléant			x	
Port de Goury					
M. Jacques Berrat	Titulaire			x	
M. Patrick Lebiez	Titulaire			x	
M. Sanson Yohann	Titulaire			x	
M. Eric Ecolivet	Suppléant				x
Mme Marie-Paule Fleury	Suppléant				x
M. Yoan Orange	Suppléant				x
M. Michel Brisset	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Evelyne Druetz	Conseillère départementale				x
M. Jean-Paul Fortin	Conseiller départemental			x	
M. Pascal Mohurel	Maire d'Omonville-la-Rogue			x	
M. Joseph Cauvin	Maire de Saint-Germain-des-Vaux				
M. Albert Gosselin	Maire d'Auderville				
M. Lerendu	Commune nouvelle de la Hague			x	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire des ports de la Hague s'est réuni le 16 mai 2018, à la mairie de Beaumont-Hague, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental, Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire, puis ouvre la séance.

M. Charpentier procède à l'appel des membres. **MM. Lequertier, Lecadet et Boivin** sont présents en qualité d'invités. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II- Point sur la gestion future

M. Leteissier rappelle la synthèse des propositions du département pour la future gestion des ports patrimoniaux du 29 mars 2018 à savoir :

SCÉNARIO 1 : Délégation de gestion, vers la SPL, des ports de la Manche dans le cadre d'une DSP.

SCÉNARIO 2 : Délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé.

SCÉNARIO 3 : Délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé et de gestion des accès à la mer.

Il poursuit en présentant les propositions du collectif du 10 avril 2018.

Le collectif des ports patrimoniaux de la côte Nord du Cotentin (Goury, port Racine, Omonville la Roque, Le Becquet, Lévi, Pignot et Roubari) s'est réuni le mardi 10 avril 2018 et a proposé le mode de fonctionnement suivant :

Les associations souhaitent conserver la gestion des ports (*mouillages groupés*) comme elles le faisaient jusqu'à présent, mais la spécificité des ports conduit à proposer **deux types de gestion** :

- l'une concernant ceux de Port Racine, Le Becquet, Port Lévi, Port Pignot et Roubari,
- l'autre pour ceux de Goury et Omonville.

1° Port Racine, Le Becquet, Lévi et Roubari (Scénario 2 adapté) :

Délégation de gestion, vers les associations d'usagers, sous forme d'AOT de mouillage groupé, avec :

- entretien et gestion de la zone de mouillage (chaines filles, bouts d'amarrage) (tous les dispositifs liés aux mouillages),
- nettoyage de la zone pour le maintien en état de propreté (hors dragage)
- délégation d'attribution des AOT annuelles avec un contrôle par l'autorité portuaire, gestion des places provisoires, des mouillages et de la liste d'attente par l'association,
- L'association d'usagers verse au Département une redevance annuelle de 120 € (indexée sur le coût de la vie) pour l'occupation du domaine départemental au prorata des mouillages occupés. (Proposition initiale nombre de mouillages indiqués dans l'AOT),
- l'association gestionnaire définit souverainement le montant de la cotisation annuelle, de ces adhérents à l'association,
- les AOT sont collectées par l'Association et l'appel à redevance est envoyé par le département à chaque usager. (les AS doivent gérer l'intégralité de la procédure : appel à cotisation, et paiement de la redevance au CD 50).

2° Omonville la Rogue et Goury (Scénario 1 adapté)

Délégation de gestion, vers la SPL, dans le cadre d'une DSP, avec :

La gestion de ces 2 ports (intégrant la zone de mouillage ainsi que les infrastructures portuaires) par la SPL.

- entretien et gestion de la zone de mouillage :

- les chaînes mères, les corps-morts les chaînes filles, les bouées de signalisation tous les dispositifs de fixations (manilles...)
- gestion et entretien des quais et terre-pleins
- une délégation d'attribution des AOT annuelles par les associations avec un contrôle par l'autorité portuaire,
- application d'un tarif à chacun des usagers : 240€/an/mouillage

La SPL délègue à l'association l'attribution des mouillages et de la liste d'attente comme actuellement avec une délégation semblable au règlement en matière de gestion et d'attribution des mouillages, du 26 septembre 2008, de la CCH pour le port d'Omonville la Rogue. Demande d'étalement des 240 € de redevance sur deux ans.

M. Boivin informe qu'il a bien noté que le port Racine sera traité comme les ports du Val de Saire en intégrant les remises à matériel dans la redevance dont le montant est fixé à 120 €.

M. Lerendu demande à M. Boivin pourquoi son choix se porte sur l'option N° 2.

M. Boivin répond que cela tient au montant de la redevance du scénario 2 qui s'élève à 120 € alors que le montant de la redevance du scénario 1 est de 240 €.

M. Lemaréchal demande d'adapter la redevance de port Racine à 120 € au scénario 1.

M. Lecadet souligne que cette adaptation de redevance serait justifiée au vu de sa spécificité.

M. Charpentier indique que le choix du port Racine pour le scénario 2 a été également motivé par une gestion plus en adéquation avec la gestion actuelle.

M. Lerendu souligne que les 20 % à charge de la commune doivent être votés en conseil municipal et que cela risque d'être refusé.

M. Morin indique qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que port Racine ait un statut à part en intégrant le scénario 1.

M. Maignan souhaite connaître le montant en termes d'investissement et de fonctionnement de la commune de la Hague. Il souhaite avoir plus des précisions sur la participation financière des communes à la S.P.L.

M. Charpentier répond qu'il y aura un plan quadriennal, il informe que chaque port a son budget et son investissement.

M. Morin précise que le Département agira sur les parties structurantes des ports. Il rappelle que sur des travaux majeurs la commune sera sollicitée.

M. Lerendu demande des précisions sur la participation de la commune sur les travaux.

M. Lemaréchal indique que sur les trois ports patrimoniaux de la Hague il y a des travaux de joints de cales et d'entretien identiques.

M. Charpentier propose d'adresser une convention fin mai début juin.

M. Morin précise que la date est fixée au 27 juin 2018 à la mairie de Tourlaville pour les ports du Val de Saire une autre date sera fixée pour les ports de la Hague.

M. Charpentier s'engage à fournir le plus rapidement le protocole et à examiner le cas du port Racine afin de l'intégrer au scénario 1.

M. Lecadet préconise d'intégrer le port Racine au scénario 1 en conservant la gestion des listes par l'association.

M. Charpentier expose la proposition sur le dispositif concernant la tarification des cales :

Proposition commune aux 7 ports:

- Accès gratuit pour les usagers des ports disposant d'un mouillages,
- Redevance d'accès d'un montant maxi de 60 €/an. Les associations ne participent pas à la gestion et ne perçoivent aucune recette sur ces accès aux cales.
- Recensement des adhérents dans un fichier nominatif et non par numéro de bateau.

Il poursuit en présentant le dispositif prévu pour le contrôle de l'accès aux cales.

M. Lerendu souhaite avoir le document pour début juin.

M. Charpentier s'engage à envoyer les documents le plus tôt possible, aux communes et aux associations.

En l'absence de questions, **M. Morin** invite **M. Leteissier** à présenter les points inscrits à l'ordre du jour.

PORT D'OMONVILLE-LA-ROGUE

I – RAPPORT D'ACTIVITÉ :

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2017 et en l'absence de question, poursuit en présentant le budget exécuté 2017 et le budget primitif 2018.

Il demande s'il y a des interrogations sur ces budgets. Aucune question n'étant formulée il demande l'avis du conseil portuaire.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

II – POINT SUR LES TRAVAUX :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage de la cale et des escaliers (mensuel/grand coefficient) ;
- changement bouée couronne ;
- travaux de peinture.

Il précise qu'en ce qui concerne le mât de charge, les réparations sont suspendues à l'entreprise en charge qui a été relancée, mais qui n'est pas encore intervenue à ce jour.

III – QUESTIONS DIVERSES :

M. Lecadet demande ce qu'il en est des 11 postes supplémentaires et la date d'engagement des travaux.

M. Charpentier répond que le département doit lancer la procédure de marché.

M. Delacour demande à ce que les écrous soient resserrés sur les nouvelles défenses.

M. Leteissier répond que cela va être effectué.

PORT RACINE

M. Leteissier indique que le port Racine est consacré à la pêche et à la plaisance, sa capacité est de 25 postes, aucun professionnel n'y est recensé.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien :

- jointoiement ;
- reprise du musoir.

En l'absence de questions **M. Leteissier** passe au point suivant :

PORT DE GOURY

M. Leteissier indique que le port de Goury est consacré à la pêche et à la plaisance et compte 40 postes de mouillages (dont 4 réservés aux professionnels avec 3 utilisés) et 2 emplacements dédiés aux visiteurs.

I – Point sur les travaux :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- changement d'anodes ;
- jointoiment platelage du quai ;
- pose signalétique électrique ;
- curage du port.

CREDITS D'ENTRETIEN 2017

L'ensemble des travaux, sur les crédits d'entretien départementaux 2017, concernant les 3 ports de la Hague s'élève à 2 702,55 € T.T.C.

II – Point 2017 sur la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires des ports de la Hague actualisé par arrêté du président du conseil départemental de la Manche n° 2016-326 en date du 30 septembre 2016. L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Leteissier indique que courant juin il sera procédé à l'enlèvement du réceptacle des huiles usagées à Goury.

II – Questions diverses :

M. Lemaréchal demande ce qu'il est prévu pour la réparation de l'éclairage de Goury qui ne fonctionne pas.

M. Charpentier répond que l'éclairage n'est pas du domaine portuaire mais a été pris en compte par l'ex C.C.H.

M. Lemaréchal souhaite qu'une réflexion globale soit engagée avant qu'une dégradation du site ne s'opère.

M. Morin propose qu'une réunion sur place soit programmée.

M. Lequertier (invité) évoque la problématique de la terrasse du restaurant qui a été refaite, et de l'impression qu'il y a une zone mal entretenue par manque d'investissement, il fait part que la commune de la Hague a été interpellée sur ce sujet, mais qu'aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

M. Charpentier propose qu'une réunion soit prévue, **M. Lequertier** y sera convié.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 JUIL. 2018
Le président du conseil portuaire

Jean Morin



